

## Actes et prestations non remboursables

| Catégorie Professionnel de santé concernée par les actes « NR » | Exemples d'actes / prestations Non Remboursables (NR), Hors Nomenclature (HN) ou encore hors Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)<br><b>LISTE NON EXHAUSTIVE</b>  | Modalités pratiques concernant la prescription médicale  |
|---|---|--|
| <b>Médecin en tant qu'exécutant</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Visites médicales liées à la délivrance de certificats médicaux destinés à la pratique de sport</li> <li>. Visites médicales à la demande d'assureur, d'officier de police judiciaire</li> <li>. Visites médicales pour le passage d'un permis de conduire spécial (ex: poids lourds)</li> <li>. Actes / soins liés à la médecine naturelle : homéopathie, acupuncture.</li> </ul>   | <b>Ne doit pas faire l'objet d'une facturation à l'Assurance Maladie</b>                                 |
| <b>Pharmacien et fournisseur</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dispositifs médicaux non-inscrits à la Liste des Produits et Prestations (LPP) : tensiomètres, location d'un pèse - bébé</li> <li>. les actes (médicaments ou dispositifs médicaux) remboursables habituellement mais réalisés en lien direct, préalablement ou consécutivement à un acte non remboursable ou hors nomenclature</li> <li>. médicaments / produits hors AMM (ex: "Pulmicort" : corticoïdes pour les adultes dans le cadre de l'aérosolthérapie, "Monuril" : traitement pris en charge pour une dose unique)</li> </ul>  | <b>La mention "NR " doit être apposée sur la Prescription Médicale (PM)</b>                              |
| <b>Infirmier</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>. préparation d'un pilulier</li> <li>. pose de bas de contention</li> <li>. prise de tension</li> <li>. instillation de collyre</li> <li>. ablation de la sonde vésicale</li> </ul>  | <b>La mention "NR " doit être apposée sur la PM</b>  |
| <b>Masseur - kinésithérapeute</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>. massage de cicatrice à visée esthétique</li> <li>. drainage lymphatique hors lymphœdèmes vrais</li> <li>. rééducation à l'effort (acte non prévu à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels) NGAP</li> <li>. séances de physiothérapie (acte non prévu à la NGAP)</li> <li>. technique de Mézières</li> <li>. actes d'ostéopathie</li> <li>. bilan postural</li> </ul>  | <b>La mention "NR " doit être apposée sur la PM</b>  |
| <b>Laboratoire d'analyses médicales</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>. analyses médicales non référencées à la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale (NABM)</li> <li>. recherche de groupe sanguin pour convenance personnelle (demande de passeport, voyage à l'étranger, régime amincissant)</li> <li>. bandelettes urinaires pour la recherche de leucocytes et nitrites</li> </ul>  | <b>La mention "NR " doit être apposée sur la PM</b>  |
| <b>Transporteur</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>. prescription du transport a posteriori avec la mention "convoqué par nos soins"</li> <li>. examens pré ou post opératoire en dehors des situations de prise en charge</li> <li>. sortie de fin de semaine ou sortie liée à la vie sociale d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ou d'un Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)</li> <li>. pour convenance personnelle</li> <li>. vers Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) - foyer d'hébergement - Foyer occupationnel (FOC) et ateliers occupationnels (ATO)</li> <li>. transports des Centres Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) pour des séances externalisées par l'établissement (dans des cabinets d'orthophonistes libéraux par exemple)</li> </ul> | <b>Aucune prescription médicale de transport de l'Assurance Maladie ne doit être délivrée au patient</b> |

- . aux donneurs de sang et d'organes
- . examens demandés par la médecine du travail
- . séances d'ergothérapie
- . examens à effectuer dans un centre d'examens de santé
- . transport de corps (exception Accident de travail : AT)
- . ordonné par un tribunal administratif
- . accident de ski : de la piste de ski jusqu'à la structure de soins

**Sage - femme**

- . électrostimulateur neuromusculaire pour rééducation périnéale ou anale pour une utilisation en cabinet professionnel
- . cape cervicale
- . pèse - bébé
- . ceinture de grossesse de série
- . certaines pilules contraceptives, patchs contraceptifs ou anneaux vaginaux

**La mention "NR "doit être apposée sur la PM**

**Qu'ils soient préalables ou consécutifs, les actes remboursables réalisés en lien direct avec un acte non remboursable ou hors nomenclature ne sont pas facturables à l'Assurance Maladie. Cette règle s'applique aussi aux médicaments et dispositifs médicaux.**

**Si vous intervenez sur prescription médicale :**

- utilisez un support de facturation qui vous est propre,
- ne facturez pas ces actes (ou médicaments / dispositifs médicaux) sur les supports de facturation de l'Assurance Maladie (télétransmission ou papier).